



Bruxelles, le 24 juillet 2020

Concerne : Crise COVID-19, RAPPEL Á l'ORDRE ...

Chers Membres et Chers Amis du B.R.Y.C.,

L'évolution récente de la pandémie et les directives gouvernementales de ce jeudi 23 juillet sonnent comme un brutal rappel à l'ordre.

Le coronavirus n'a pas disparu. Il circule toujours aidé en cela par la détente constatée depuis le début du dé-confinement et la période estivale. Avec pour conséquence aujourd'hui d'un renforcement des mesures de sécurité ainsi que des contrôles par les autorités.

Voici un rappel des dispositions en vigueur dans l'enceinte du Club

Club-House - Restaurant :

- Il est indispensable de réserver ; à défaut l'accès peut vous être refusé ;
- Chaque personne présente doit pouvoir être contactée, il vous sera demandé de vous enregistrer pour pouvoir être rapidement prévenu en cas de foyer épidémiologique. Vous êtes tenu de donner une adresse mail ou un numéro de téléphone. Ces informations seront supprimées après 14 jours et ne peuvent être utilisées à d'autres fins que le contrôle de l'épidémie.
- Le port du masque est obligatoire à l'entrée et lorsqu'on se déplace, p.ex. pour se rendre aux sanitaires;
- A l'entrée une zone d'accueil est prévue, un distributeur de gel hydro-alcoolique est à votre disposition. Il n'y a pas de vestiaire ;
- Le personnel vient vous prendre en charge et vous conduit à la table qui vous est réservée, le personnel porte le masque;
- Un parcours entrée-sortie à sens unique permet d'éviter au maximum le croisement entre personnes (n'empruntez pas l'escalier de la terrasse pour retrouver vos convives). Une fois assis, veuillez limiter vos déplacements ;
- L'accès à la zone délimitée du bar est interdit et strictement réservé au personnel.
- Les commandes sont passées exclusivement à table ;

- De même, le règlement se fait exclusivement à table et de préférence par carte ;
- Enfin, veuillez suivre les instructions du personnel et respecter strictement les directives affichées.

Le port, les installations portuaires et le parking :

- le port du masque est obligatoire sur l'ensemble des installations.
- L'accès à l'intérieur de la capitainerie est interdit.

Toute affluence exceptionnelle justifiera l'obligation de porter le masque en toutes circonstances, même en dehors des zones réglementées comme le club-house ou le port et les installations annexes ainsi que le parking. C'est le conseil d'administration qui en décidera, quitte à rendre les règles actuelles plus contraignantes, le cas échéant et jusqu'à nouvel ordre.

Les règles générales de distanciation sociale et d'hygiène de base restent toujours en vigueur:

- La limitation des contacts entre les personnes :

le respect du concept des 'bulles' élargies à 15 personnes par semaine et par personne;

- Les bons réflexes en matière d'hygiène : les « gestes-barrières » ;

Il est de notre devoir à tous de respecter impérativement ces dispositions afin d'éviter de participer à la propagation du virus au sein du Club et de notre communauté. A défaut nous risquons d'être contraints à des mesures encore plus drastiques.

En espérant pouvoir compter sur votre compréhension et votre bonne collaboration, nous vous présentons nos très sincères salutations.

Soyez prudents et prenez bien soin de vous et de vos proches.



Jean-Claude Honnay
Administrateur



Michel Clouwaert
Commodore